

Pour une recherche qui soit au service du public et non du profit !

contribution syndicale aux Etats Généraux du Service public 2010

Le gouvernement tente d'imposer une soi-disant "modernisation", baptisée RGPP (*Révision Générale des Politiques Publiques*), qui se situe dans le cadre de la politique européenne définie par le processus de Bologne (1999, sous couvert d'harmonisation) et la stratégie de Lisbonne (en 2000, hors du marché, point de salut !).

Les réformes engagées constituent une violence contre les personnels et un non-sens pour l'efficacité de la recherche publique : transformation des laboratoires de recherche en PME concurrentes sur le marché des agences de moyens et des entreprises, financements aléatoires et de court terme empêchant toute vision au-delà de 3 ou 4 ans, précarisation de l'emploi, culture du résultat et de la performance, évaluation politico-technocratique, déréglementation des statuts et des rémunérations, alourdissement de la gestion administrative, creusement des inégalités, augmentation du stress et de la souffrance au travail, perte du sens de ce travail...



Les seuls bénéficiaires de cette politique sont les entreprises privées et leurs actionnaires qui vont ainsi pouvoir capter à leur seul profit le bien collectif que constitue la recherche publique : l'argent des contribuables est mobilisé, sans contrôle ni contre-partie, pour financer par le crédit impôt recherche des dépenses de recherche à but lucratif qui devraient incomber aux actionnaires et aux patrons et, par le biais des pôles de compétitivité, des programmes ANR¹ partenariaux, ce sont des labos de recherche publics tout entiers qui doivent se mettre au service des problématiques de la recherche privée et s'engager sur des clauses de confidentialité.

Comme dans les autres secteurs publics (éducation, hôpital, poste,...) les résistances pourtant vives menées n'ont pas réussi à stopper le rouleau-compresseur de cette politique coordonnée, portée par les gouvernements respectifs.

Au moment où s'accélère la crise sociale et écologique d'une économie mondialisée basée sur la loi du plus fort et du moins disant social, il devient urgent de rechercher les moyens de STOPPER ENSEMBLE – travailleurs et citoyens - cette dérive, en faisant converger actions et propositions alternatives.

1 - STOP à la destruction des structures publiques d'enseignement supérieur et de recherche

Pour l'augmentation substantielle des crédits de soutien de base aux EPST² et établissements d'enseignement supérieur par la réorientation de l'argent de l'ANR et du Crédit Impôt Recherche vers les budgets des organismes et des universités. C'est tout le débat sur la concrétisation des 3% du PIB...

Pour une recherche publique qui ne repose pas sur une succession de projets à courte vue : elle doit se faire avec une pérennité et une indépendance par rapport aux intérêts privés



¹ ANR : Agence Nationale de la Recherche

² EPST : Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique

que seuls l'emploi statutaire et le financement sur crédits récurrents de l'Etat peuvent garantir.

Pour une recherche prioritairement au service de la société et qui ne se définit pas en fonction des seules demandes des industriels. Pour que les EPST puissent répondre en toute indépendance aux questions posées et aux inquiétudes manifestées par nos concitoyens, ils se doivent d'avoir un financement public. Nous ne pouvons admettre le système qui consiste à donner de l'argent public à des entreprises ou des fondations pour que celles-ci financent les laboratoires publics de leur choix sur les seuls thèmes qui intéressent les partenaires privés.

2 - STOP au détournement des découvertes publiques

Pour une recherche publique indépendante des intérêts privés.

Les réformes en cours en Europe tendent à mettre les universités et centres de recherches sous la coupe des entreprises privées. En France les outils utilisés issus du « Pacte pour la recherche » sont le crédit d'impôt recherche, la facilitation des projets ANR incluant un partenaire industriel, l'intrusion massive des représentants du patronat dans la gouvernance de tout le système de recherche depuis les agences, jusqu'aux « Alliances », réseaux et organismes (notamment à la tête des universités en application de la LRU³). Les entreprises privées bénéficient par le biais de contrats multiforme de subventions importantes, monétaires, mais surtout en heure de travail de très haute technicité.

L'entreprise ne s'intéresse pas à la recherche en tant que telle, mais bien au développement et à l'innovation. Et l'amalgame recherche-innovation est de plus en plus prégnant.

La recherche publique en pâtit à plusieurs titres :

- Détournement d'une grande part de la force de travail vers des sujets à finalité applicative marchande de court-terme
- Précarisation des individus et des équipes, appauvrissement de la pensée pour répondre à l'urgence de contrats de court terme
- Confiscation du savoir par les acteurs privés via des clauses de confidentialité et des brevets
- Orientation de nombreux chercheurs vers les sujets à la mode afin d'obtenir des crédits de fonctionnement.



Nous considérons que la connaissance doit être un bien commun de l'humanité et *a fortiori* la connaissance acquise et développée grâce à des moyens publics.

Ce qui se passe actuellement en France dans le secteur de la santé, autour de « l'Alliance des « Sciences de la Vie » illustre la dérive actuelle des multinationales pharmaceutiques qui bénéficient des recherches de l'INSERM et en profitent pour fermer leur propre secteur de recherche !

Pour la non-brevetabilité du vivant

La brevetabilité du vivant présente de graves risques :

- le glissement de la découverte à l'invention : la description d'un objet préexistant et le progrès de la connaissance sont assimilés à une invention
- la nature de l'objet à breveter est floue (séquence ? molécule ? protéine ?)
- la loi du plus fort : dans la course à l'appropriation, seuls les plus riches pourront identifier, déposer puis maintenir les brevets

³ LRU : "Liberté et Responsabilité des Universités" ... un bien beau titre pour une aussi horrible loi (publiée le 11 août 2007)...

- conséquence du point précédent, la situation de monopole pour le détenteur qui a mainmise sur le vivant
- la politique du fait accompli mise en œuvre par quelques grandes multinationales quand la loi du marché, de facto, devient la référence juridique mondiale.

3 - STOP à la précarité : régularisation de tous les sans-statut & amélioration des carrières

L'incertitude du lendemain est un facteur de stress et de souffrance inadmissible dans un Monde globalement riche. Les réformes en cours en Europe précarisent le travail de nombreuses personnes (chercheurs mais aussi ingénieurs, techniciens, administratifs) et notamment des jeunes dont les conditions de vie et d'activité peuvent être fortement dégradées par la succession de contrats de courte durée.

Pour les droits des précaires, contre la précarité

La réalité est bien éloignée du discours rassurant, et encore trop souvent entendu, de la première expérience qui serait un tremplin vers l'emploi stable ! En cause, les multiples contre-réformes qui se sont succédé. Ainsi, la mise en pièce actuelle des organismes de recherche amplifie la course aux guichets (Europe, ANR, régions), qui sont autant de générateurs de précarité. Le passage à l'autonomie des universités laisse le champ libre à toutes les dérives en matière de politique de ressources humaines.

Nous pensons nécessaire d'intervenir plus profondément :

- **sur les conditions de la vie étudiante** : avec un réel statut étudiant qui permette d'éviter les "petits boulots" et l'utilisation des étudiants pour pallier le manque de personnels dans l'enseignement et la recherche.
- **sur la dérive de l'externalisation** de nombreuses activités nécessaires à l'ESR, reprises par la sous-traitance, génératrice de nouvelles précarités.
- **sur les conditions même de la titularisation**, avec notamment la prise en compte de la totalité de l'expérience professionnelle acquise.

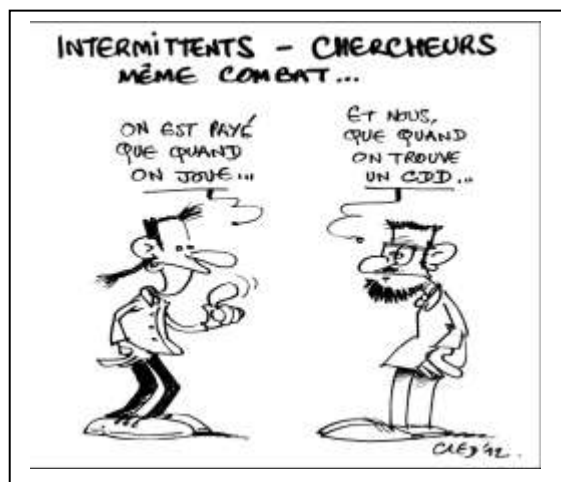
Pour un plan pluriannuel de création d'emplois pour permettre de résorber l'emploi précaire et de développer les activités de manière durable.

Pour un vrai contrat de travail de droit public

pour tous les doctorants avec un salaire fixé par des règles collectives : le salaire ne doit pas être négociable de gré à gré entre labo et doctorant pour "faire jouer la concurrence" entre labos selon l'esprit du nouveau contrat doctoral imposé par le gouvernement !

Pour la revalorisation substantielle des salaires et des carrières pour tous et non des distributions de primes à quelques-uns payées par les suppressions d'emplois ou prélevées sur les ressources propres des laboratoires : retrait de la "prime d'excellence scientifique" pour les chercheurs, de la "prime de fonction et de résultats" pour les personnels ingénieurs, techniciens, administratifs, du projet de prime d'intéressement collectif...

Pour le maintien d'équipes de recherche équilibrées intégrant pleinement chercheurs, ingénieurs, personnels techniques dans un travail collectif : nous refusons le partage de la pénurie d'enseignants-chercheurs et de techniciens entre universités et organismes, l'appauvrissement des tâches au sein de "plateaux techniques" mutualisés et la sous-traitance.



4 - STOP à l'autoritarisme, pour un droit d'alerte !

Pour la démocratisation du fonctionnement interne des établissements de recherche publique. Leurs Conseils d'Administration ne doivent pas être réservés aux acteurs économiques dominants mais s'ouvrir à d'autres "porteurs d'enjeux" sociétaux.

Tous les personnels, de tous niveaux, doivent pouvoir intervenir y compris dans l'élaboration des projets de recherche.

Pour une recherche qui offre une expertise publique indépendante. La relation de confiance entre les citoyens et la recherche s'est considérablement affaiblie. Les controverses récentes démontrent que la recherche publique ne doit pas être juge et partie, par exemple sur les innovations biotechnologiques (clonage, OGM, nanotechnologies...), sur la balance coûts/bénéfices et risques des innovations.



Pour un statut de lanceur d'alerte et une clause de conscience

La reconnaissance d'un statut de lanceur d'alerte : il s'agit de protéger celles et ceux qui informent les citoyens des risques générés par une innovation.

La création d'une clause de conscience : il s'agit de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir refuser de travailler sur des sujets de recherches qui ne prennent pas en compte l'intérêt général.



Une dernière dimension que nous devons prendre en compte, le contexte de plus en plus répressif de mise en place de cette politique. Ce qui pose également la question de l'absence de démocratie des institutions tant en France qu'à l'échelon européen, les grandes manœuvres ayant abouti au traité de Lisbonne en étant la dernière expression.

Nous portons également ces exigences à l'échelon européen dans le cadre du collectif « PRINTEMPS 2010 », avec l'objectif d'élargir la résistance et d'arriver à contrer ensemble la marchandisation de tous les services publics.

Plus d'info sur ce collectif

<http://www.printemps2010.eu/>

une version en anglais de notre contribution à ce collectif est disponible sur le site du syndicat.

Plus d'info sur les Etats Généraux du Service Public (EGSP)

<http://www.etats-generaux-du-service-public.fr/>

ou sur le site de SOLIDAIRES

<http://www.solidaires.org/>